

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Intrusion-a-la-centrale-nucleaire-de-Cattenom>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Intrusion à la centrale nucléaire de Cattenom : Greenpeace jugée mardi**

25 février 2018

Intrusion à la centrale nucléaire de Cattenom : Greenpeace jugée mardi

Metz - Huit militants et deux responsables de Greenpeace France sont convoqués mardi devant le tribunal correctionnel de Thionville pour une action menée à l'intérieur du site de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle) en octobre.

Poursuivis pour "intrusion en réunion et avec dégradation dans l'enceinte d'une installation civile abritant des matières nucléaires", les activistes encourent cinq ans d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende.

Pour la première fois, le directeur général de l'association, Jean-François Julliard, comparait aux côtés des militants en tant que représentant de Greenpeace France.

"Il fallait (pour la justice, ndlr) avoir Greenpeace et pas simplement les personnes physiques", a regretté auprès de l'AFP l'avocat de l'ONG, Me Alexandre Faro, qui redoute "des peines sévères et des dommages et intérêts punitifs".

Le responsable de la campagne nucléaire de l'ONG, Yannick Rousselet, qui était resté derrière les grilles de la centrale le jour des faits, est lui aussi poursuivi, pour complicité. Il a été auditionné il y a une dizaine de jours, a précisé Me Faro.

Le 12 octobre, à l'aube, huit activistes de Greenpeace avaient été interpellés après avoir pénétré dans la centrale pour alerter sur la vulnérabilité des sites nucléaires.

Ils avaient diffusé sur le compte Twitter de Greenpeace la vidéo d'un feu d'artifice qu'ils disent avoir tiré tout près du bâtiment abritant la piscine à combustibles.

La préfecture de Moselle et EDF avaient soutenu que les militants n'avaient pas accédé à la zone nucléaire.

Contacté par l'AFP, l'avocat d'EDF n'a pas souhaité s'exprimer.

Après l'intrusion à Cattenom, le directeur adjoint du parc nucléaire d'EDF, Olivier Lamarre, avait qualifié les militants d'"irresponsables (qui) ont pris des risques" pour "une opération de communication".

"Ils vont beaucoup trop loin (...) S'ils avaient été mal intentionnés ou s'il y avait eu doute, les choses se seraient passées différemment dans un temps différent", avait-il expliqué, laissant entendre qu'une intervention radicale des forces de l'ordre est prévue en cas de menace grave.

Selon M. Lamarre, Greenpeace "n'a rien démontré, sinon que le dispositif de sécurité a fonctionné parfaitement".

Deux jours avant l'intrusion, l'organisation avait publié un rapport d'experts mettant en doute la capacité de résistance des bâtiments abritant les piscines d'entreposage.

Pouvant contenir plus de combustibles que les coeurs des réacteurs, ces piscines ne sont pas protégées par des enceintes renforcées, ce qui les expose davantage au risque d'attaques extérieures, selon l'ONG.

- Enquête parlementaire -

Un mois et demi après l'intrusion à Cattenom, 22 militants de Greenpeace avaient pénétré au matin du 28 novembre dans la centrale nucléaire de Cruas-Meysse (Ardèche).

Un groupe avait escaladé un bâtiment "accolé" à l'un des réacteurs afin de "démontrer son accessibilité", selon l'ONG. Quatre militants s'étaient suspendus à un bâtiment et avaient allumé des fumigènes, d'après des vidéos diffusées par Greenpeace.

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) avait invité EDF et les autorités à tirer les leçons de cette nouvelle intrusion.

"Il est difficile en France d'avoir un débat sur les questions de sécurité. Il n'y avait pas d'autres moyens que de rentrer dans le site", a estimé Me Faro.

Les députés LREM ont déposé le 21 décembre une résolution pour créer une commission d'enquête "sur la sûreté et la sécurité" des installations nucléaires.

"Ces incursions ont contribué à démontrer qu'il était nécessaire que la représentation nationale s'empare des questions de sûreté et de sécurité nucléaires", ont souligné ces députés, estimant que la présence en France de 19 centrales "impose une vigilance sans faille".

L'action de Greenpeace à Cattenom "n'est pas l'alpha et l'oméga, mais aura au moins permis de générer une enquête parlementaire et d'obliger EDF à rendre des comptes sur les questions de sécurité et des piscines", a dit l'avocat de la défense.